

## LISTE DES TEMOINS(1) (2)

du mariage entre

M	(
et M	(*
Le	
Dossier N°:	

•	Dossier N° :
TEMOINS DU (DE LA) FUTU	PR(E) EPOUX(SE) 1
1er TEMOIN	ROUGHS ROLL SUCCESSION STATE OF THE STATE OF
Prénom(s)	Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire
Né(e) le	Ď
Profession	
Domicile	
2 <sup>eme</sup> TEMOIN (facultatif)	
Prénom(s)	Nom
	Nom de famille suivi du nom d'usage si necessaire
Né(e) le	ð
Domicile	
TEMOINS DU (DE LA) FU	JTUR(E) EPOUX(SE) 2
1er TEMOIN	
Prénom(s)	Nom
	Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire
Né(e) le	<u>ó</u>
Profession	\$
Domicile	ζ
2eme TEMOIN (facultatif)	
Prénom(s)	NomNomNom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire
Domicile	
	Remise en mains, le

(\*) futur(e) époux(se) 1

(1) Minimum un par époux(se), maximum deux par époux(se). Facultatif pour le 2<sup>e</sup> témoin.

(\*\*) futur(e) époux(se) 2

"I Joindre les photocopies des pièces d'identifé.

NOTA : les témains devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capables. Selon les cas,

Des époux(ses) peuvent être témoins ensemble : les parents de l'un(e) des futur(e)s époux(ses) peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage,